

Club de l'Audace

Paris, 14 avril 2015

En partenariat avec SwissLife Banque Privée, BDO, l'IGS, le CGA Picpus et Thomas Legrain Conseil, le Club de l'Audace, présidé par Thomas Legrain, a accueilli Jean-Luc Petithuguenin ce 14 avril dans les salons de SwissLife Banque Privée, place Vendôme à Paris.

Cet invité d'honneur est Président de Paprec Group, leader indépendant du recyclage en France, Paprec connaît, depuis sa création en 1994, un taux de croissance annuel moyen de 26 %.

Le groupe emploie actuellement 4 000 personnes et a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires supérieur à 900 millions d'euros.

Nous publions ci-dessous la synthèse des débats.

Jean-René Tancrede

Diplômé en 1979 de l'ESSEC, Jean-Luc Petithuguenin avait de nombreuses opportunités professionnelles qui s'offraient à lui mais a préféré démarrer sa carrière dans une structure de taille moyenne, chez Kiffer & Hamaide, entreprise de peinture dont le chiffre d'affaire était de 1 milliard de francs. Lorsque son patron a été élu député, il s'est retrouvé, à 28 ans, à la tête de la filiale SAR, spécialisée dans le marquage routier et qui employait 400 personnes. C'est durant son expérience à la Générale des Eaux où il a dirigé les activités de recyclage et de nettoyage industriel qu'il a développé une passion durable pour ce secteur.

Lorsque l'opportunité de reprise de Paprec s'est présentée, l'envie de devenir entrepreneur l'a décidé à reprendre l'entreprise qui était à l'époque une PME employant 45 salariés et ayant un chiffre d'affaire de 5 millions d'euros.

L'actuel Président avait repéré que l'entreprise qui était spécialisée dans le recyclage de vieux papiers et cartons recelait un potentiel de développement considérable.

En 1995, Jean-Luc Petithuguenin créa la holding Alpha & Cie avec la Générale des Eaux pour racheter Paprec. Dès la fin de l'année, l'entreprise est devenue bénéficiaire pour la première fois de son histoire et en 2000, le Président a racheté les parts de la Générale des Eaux afin d'être indépendant.

Aujourd'hui, soit 20 ans après sa création, Paprec enregistre un chiffre d'affaire proche de 900 millions d'euros, emploie 4 000 personnes, compte plus de 20 000 clients (industriels et collectivités). Le groupe est présent sur 80 sites en France et en Suisse où il traite plus de 6 millions de déchets.

Paprec Group collecte, trie et recycle les déchets produits par ses clients (Carrefour, Bouygues, Eurocopter, Valéo...) et les matières premières secondaires produites sont ensuite revendues dans le monde entier.

La croissance de l'entreprise se fait autant en interne qu'en externe.

Depuis la création de l'entreprise, le groupe a procédé à plus de 70 acquisitions volontaires. Comme le secteur des déchets souffre de la baisse de volumes, Paprec profite du transfert des autres modes de traitement vers le recyclage pour assurer sa croissance en interne. L'innovation est également au cœur du développement de l'entreprise qui assure une veille permanente pour améliorer les taux de recyclage, découvrir



Mathieu Breton, Philippe Reiller, Thomas Legrain, Jean-Luc Petithuguenin et Pierre Préjean

D.R.

de nouvelles possibilités de valorisation, investir dans de nouvelles technologies... Une des réalisations les plus marquantes, grâce à l'innovation est l'usine de Limay où sont recyclées 40 000 tonnes de plastique par an et qui a reçu l'agrément de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) pour produire, à partir de bouteilles usagées, de la matière plastique recyclée destinée à l'emballage alimentaire.

Le groupe dispose d'outils de pointe. Il travaille notamment avec des chaînes de trioptique dernière génération, des unités de « *bottle to bottle* », des chaînes de tri de déchets de chantier, des machines à démanteler les équipements électriques et électroniques... L'entreprise est même équipée d'une salle de marché pour suivre le cours des matières premières et assurer leur vente en France et à l'étranger.

L'export représente d'ailleurs 40 % des ventes. Les principaux concurrents du groupe sont Veolia et Suez Environnement, même si des partenariats se font entre les entreprises comme l'exemple de l'usine que Paprec exploite de manière conjointe avec Suez.

Jean-Luc Petithuguenin a la conviction que le recyclage constitue la révolution industrielle du XXI^{ème} siècle.

Il faut d'ailleurs noter qu'en 1990, les tours de la Défense incinéraient tous leurs déchets et maintenant 75 % sont impliqués dans un programme de recyclage.

Le P-DG explique cette évolution des mentalités notamment par la Directive Européenne stipulant de privilégier le recyclage à tout autre mode de traitement des déchets car cette alternative est propre, réclame beaucoup moins d'énergie, produit des matières premières appelées à manquer et enfin, crée de l'emploi. C'est finalement la meilleure réponse combinant préoccupations écologiques et économiques.

La lutte contre les discriminations est le cheval de bataille du P-DG de Paprec depuis toujours. Au sein de l'entreprise sont donc portées des valeurs de diversité, d'égalité des chances, de tolérance et de laïcité.

Cette diversité se concrétise notamment par une forte mixité sociale et intergénérationnelle, richesse de l'entreprise, mais également par des salariés avec des formations différentes, voire sans aucune formation.

En effet, cela tient à cœur à l'entreprise de donner une chance à des non-diplômés, même sur des fonctions à hautes responsabilités.

L'entreprise dépense d'ailleurs trois fois plus que

le minimum légal à la formation de ses salariés. La laïcité est également vécue au sein de l'entreprise grâce à une charte qui a été adoptée à l'unanimité par les employés pour préserver le vivre ensemble et la paix sociale entre des salariés issus de 52 nationalités.

Le respect de l'humain est mis au cœur de la politique managériale car c'est un management de proximité qui est appliqué au sein du groupe, où même les ouvriers appellent leurs P-DG par son prénom.

Une politique salariale à l'avantage des salariés est également importante aux yeux de leur

dirigeant. Le plus bas salaire est le smic + 150 euros + 13^{ème} mois.

Un autre type de valeurs portées par l'entreprise est évidemment le développement durable, cœur de métier du groupe et ce dernier est associé à WWF, ainsi qu'au Syndicat Européen des Fabricants de Matières Plastiques.

Les maisons familiales comme LVMH, Hermès ou Bonduelle sont pour Jean-Luc Petithuguenin des modèles.

Alors qu'au début de l'aventure, l'entrepreneur avait opté pour la séparation des biens,

aujourd'hui, la reprise du groupe par les enfants est une évidence.

Et alors que le Président aura mis plus de 20 ans à réaliser son premier milliard de chiffre d'affaire, il compte bien sur ses trois fils pour réaliser le deuxième dans les dix ans qui viennent.

Une entreprise qui a une vision du long terme, avant tout motivée par le goût de l'entrepreneuriat et qui ne cherche pas à se vendre dans l'objectif de permettre à ses actionnaires de faire une plus-value.

2015-221

Ministère de l'Économie Médiation du crédit : renouvellement de l'accord de place

Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics et Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ont signé le 28 avril 2015 l'accord de place renouvelant la convention de la médiation du crédit avec Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, Fabrice Pésin, Médiateur national du crédit, François Pérol, Président de la Fédération Bancaire Française, Philippe Dumont, Président de l'Association française des sociétés financières et Nicolas de Séze, Directeur général de l'IEDOM-IEOM.

Ce nouvel accord de place permettra à la Médiation du Crédit de poursuivre sa mission au service de l'accès des entreprises au financement. Depuis sa création en 2008, ce sont plus de 45 000 entreprises qui ont eu recours à la médiation, près de 6 milliards d'euros de crédits qui ont été débloqués et plus de 360 000 emplois qui ont été préservés ou confortés. Dans un contexte marqué par la persistance de difficultés notamment sur l'accès des TPE au financement court terme, la mission de la Médiation demeure nécessaire. Par ailleurs, alors que le Gouvernement a pris des

mesures fortes afin de relancer l'investissement privé, il convient de s'assurer de la capacité des financeurs à accompagner les entreprises dans leurs projets. Cela passe notamment par le bon fonctionnement des relations entreprises-financeurs auquel contribue la Médiation.

Cette convention vient également inscrire dans le cadre de la Médiation les engagements des établissements bancaires de juin 2014 : donner sous 15 jours ouvrés une réponse à toute

demande de financement d'un client Très Petite Entreprise (TPE), et expliquer le cas échéant le refus de crédit au client TPE en donnant systématiquement une explication orale en cas de refus, assurée par l'interlocuteur habituel du client dans la banque et prévoir si le client le demande la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque. L'inscription de ces engagements dans le cadre de la Médiation permettra d'en garantir l'effectivité et le suivi.

Emmanuel Macron a déclaré : « Je me réjouis de la reconduction jusqu'à fin 2017 du dispositif de la Médiation du Crédit. Cette convention marque également l'élargissement à l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) du dispositif ce qui permettra aux procédures de médiation d'avoir une approche plus large des financeurs incluant notamment les assureurs et sociétés de caution adhérentes de l'ASF ».

Michel Sapin a souligné que « par le renouvellement de cet accord de place, la Médiation et l'ensemble des acteurs financiers concernés disposent d'un cadre clair et stable pour traiter le plus efficacement possible les demandes des entreprises en difficulté »

2015-222

Source : communiqué du 28 avril 2015

La Médiation du crédit en bref

Créée au plus fort de la crise financière en octobre 2008, la Médiation du crédit aux entreprises est un dispositif gratuit et confidentiel proposé par l'État pour aider les entreprises qui rencontrent des difficultés de financement et/ou d'assurance-crédit. Cette mission, qui est placée auprès du Ministre des finances, a d'abord été confiée à René Ricol (2008-2009), à Gérard Rameix (2009-2012) puis à Jeanne-Marie Prost (2013-2014). Elle est désormais assurée par Fabrice Pésin, nommé Médiateur national du crédit aux entreprises par décret du Président de la République le 15 janvier 2015.

Au fil des pages

Ordre et désordres

par Philippe Bilger

Philippe Bilger a passé quarante ans dans la Magistrature dont plus de vingt à la Cour d'assises de Paris comme avocat général. Au cours de sa carrière, il a requis dans des affaires qui ont marqué la justice ces cinquante dernières années : il a notamment représenté l'accusation aux procès de François Besse, de Bob Denard, de Maxime Brunerie, d'Émile Louis, d'Helène Castel ou du gang des barbares de Youssouf Fofana. Sous la forme d'un abécédaire intime et original, cette éminente personnalité du monde judiciaire et de la société civile sort des sentiers battus de l'autobiographie et se raconte sans faux-semblants.

Il revient sur sa jeunesse, ses convictions et ses engagements, ses failles et ses combats. D'Abandon à Twitter, de Charlie Hebdo à Michel Houellebecq, de Connard à Vanité, de Divorce à Religion, d'Hugo Lloris à Sarkozy, de Meryl Streep à Sexe, il aborde les 105 entrées sans langue de bois, ose les sujets qui fâchent et prend position sur les grands débats de notre temps. Sa plume incisive n'épargne personne, à commencer par lui-même, et révèle un homme sensible, complexe et passionné. Ce livre dévoile les lumières et les ombres du Magistrat qu'il a été, du citoyen, de l'intellectuel, de l'homme qu'il est et qu'il aurait rêvé d'être.

Le Passeur Éditeur, 240 pages, 18 euros.

2015-223

